

2017-2018

Préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission Concours de recrutement : Préparation aux épreuves du concours (écrits et oraux) externe Conseiller Principal d'Education session 2018 Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire

X Renouvellement

Création

Composante de rattachement : ESPE (école interne de la communauté d'Universités et Etablissements Lille Nord de France)

Localisation des enseignements :

L'offre de formation est académique. L'ouverture des groupes et la localisation des enseignements sont déterminées en fonction des choix des étudiants et d'un nombre minimal de candidats pour ouvrir la formation sur un site.

Date du Conseil d'école : 29 juin 2015

Date du Conseil d'Administration : 6 juillet 2015

I L'offre de formation

1- Objectifs de la formation

1. Présentation

Il semble nécessaire **de poursuivre la préparation existante**, créé il y a trois ans, qui donne chaque année de bons résultats. Il faut juste adapter sa déclinaison temporelle aux dates des écrits et des oraux du concours externe et à ses nouvelles épreuves. Nous renvoyons ici à la définition des nouvelles épreuves liées à l'arrêté du 19 avril 2013 paru au *Journal officiel* du 27 avril 2013. Extraits

ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE

A. — Épreuves écrites d'admissibilité

1. Épreuve de maîtrise des savoirs académiques :

L'épreuve consiste en une dissertation faisant appel aux connaissances acquises en sciences humaines, en histoire et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, en philosophie de l'éducation ou en sociologie. Elle fait également appel aux connaissances des grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif ainsi que leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire et sur les rapports des élèves aux apprentissages.

Elle mesure la maîtrise de savoirs académiques et l'aptitude à les mobiliser dans un contexte professionnel ainsi que la capacité de construction, d'argumentation et d'organisation du propos.

Durée : quatre heures ; coefficient 2.



2. Etude de dossier portant sur les politiques éducatives :

A partir de l'analyse de documents d'origine et de statuts variés, le candidat élabore une note de synthèse répondant à un questionnaire précis.

Cette épreuve vise à mesurer la pertinence de l'approche qu'ont les candidats de la fonction de conseiller principal d'éducation, de ses responsabilités éducatives et de son positionnement dans et hors de l'établissement scolaire, notamment dans le domaine du pilotage de la vie scolaire, de la mise en œuvre du projet de vie scolaire, de la conduite de projets et de la maîtrise des fonctions de régulation et de médiation dans l'établissement. Elle vise aussi à s'assurer de la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances du rôle du conseiller principal d'éducation au sein de l'institution scolaire, à manifester un recul critique vis-à-vis des ces savoirs et à les mettre en perspective.

Elle évalue également les capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation, de construction et d'organisation du propos, dans un contexte professionnel.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

B. — Epreuves orales d'admission

Les deux épreuves orales d'admission sont composées d'une présentation suivie d'un entretien avec le jury qui permet de mesurer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision ainsi que sa maîtrise scientifique et sa réflexion relativement aux champs cognitifs concernés. Les entretiens permettent aussi d'évaluer, notamment à partir des réponses aux questions et aux situations proposées par le jury, la capacité du candidat à tenir compte du contexte des acquis, des besoins et des attentes des élèves.

1. Epreuve de mise en situation professionnelle :

L'épreuve prend appui sur un dossier dactylographié de dix pages annexes au plus incluses élaboré par le candidat, par exemple à partir de ses travaux de recherche. Le dossier porte sur une situation professionnelle pouvant être rencontrée par un conseiller principal d'éducation. Il est transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant le début des épreuves d'admission.

L'épreuve comporte un exposé du candidat, élaboré à partir d'une question, posée par le jury, portant sur le dossier. Elle est suivie d'un entretien.

Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à construire une situation mettant en jeu, notamment, l'éducation d'un ou plusieurs élèves, d'une classe, d'un niveau, etc., et à en dégager une ou plusieurs problématiques. L'exposé, élaboré à partir de la question posée par le jury, amène le candidat à formuler une ou plusieurs analyses, des hypothèses et à proposer des modalités d'action pertinentes, en lien avec des éléments issus de la recherche.

Elle permet d'évaluer son aptitude à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement. Elle permet d'évaluer également sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves.

Elle vise en outre à apprécier, au travers notamment de ses réponses, la connaissance que le candidat possède des missions des acteurs de l'établissement en général et de la vie scolaire en particulier.

Le jury appréciera l'aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule, et son aptitude à mobiliser à des fins professionnelles des aspects relevant de la recherche.

Durée de la préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : dix minutes ; entretien : cinquante minutes) ; coefficient 4.

2° Epreuve d'entretien sur dossier :

L'épreuve prend appui sur un dossier de cinq pages maximum, composé d'un ou plusieurs documents remis par le jury et traitant d'une problématique éducative que le candidat devra approfondir par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un ordinateur connecté à l'internet.

Le candidat développe les éléments constitutifs de la problématique. Cette partie de l'épreuve est suivie d'un entretien avec le jury qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat et s'élargit pour aborder des situations professionnelles et éducatives diversifiées.

L'épreuve permet au candidat d'exposer les éléments de sa réflexion personnelle et d'évaluer son aptitude au dialogue et au recul critique. Elle évalue en outre la capacité du candidat à se



● ● ● ● **Lille Nord de France**

mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à connaître de façon réfléchie son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Durée de la préparation : une heure trente ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : vingt minutes ; entretien : quarante minutes) ; coefficient 4.

Nous demandons pour le référent 3 heures par étudiant de suivi pour l'année.

2- Publics concernés et pré-requis

- Diplômés de master 2 MEEF ou SMEEF, salariés ou pas
- Diplômés d'un autre master ou dispensés de titres (parent de 3 enfants, sportif de haut niveau) et soumis au régime salarié ou assimilé.

3- Conditions d'admission

Dossier de candidature composé d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae

4- Effectifs

15 étudiants minimum pour l'AUEC pour les épreuves d'admissibilité et 10 étudiants pour l'AUEC pour les épreuves d'admission

5- Régime d'inscription

Régime salarié

6- Financement

6. Financement

Coût de la formation :

A : Préparation aux épreuves d'admissibilité : 270 €

B : Préparation aux épreuves d'admission : 320 €

4. Organisation générale

Cette préparation, qui possède un haut niveau d'exigence, est organisée au plus près des recommandations du jury du concours externe CPE. À la différence des deux années de master qui sont fondées sur un *continuum* de formation sur deux années, sur une articulation forte avec la recherche et sur l'alternance entre cours théoriques et périodes de stage pratique, cette préparation est strictement centrée sur les épreuves écrites et orales du concours. L'étudiant est censé avoir déjà découvert les réalités multiples des établissements scolaires et du métier de CPE. Il est également évident qu'il doit maîtriser au moins une part importante de la bibliographie du concours avant le début septembre.

La formation est bâtie en **deux temps successifs sans continuité temporelle avec deux inscriptions séparées.**

-De septembre 2017 à mars 2018 : préparation aux deux épreuves écrites



d'admissibilité du concours CPE (dissertation de 4 heures ; étude de dossier portant sur les politiques éducatives de 5 heures) et définition de la thématique puis lancement de l'élaboration du dossier de dix pages exigé désormais pour les épreuves orales (épreuve de mise en situation professionnelle).

-De avril 2018 au passage des épreuves orales : préparation aux deux épreuves orales d'admission (épreuve de mise en situation professionnelle à partir du dossier de dix pages composé par le candidat ; épreuve d'entretien sur dossier remis par le jury).

A Préparation aux épreuves écrites d'admissibilité: 79 heures

L'enjeu est triple. Il s'agit à la fois de « remobiliser » un ensemble de connaissances théoriques et pratiques sur le système éducatif, son histoire, ses enjeux, ses valeurs, ses points de tensions, éléments censés être acquis à l'entrée dans la formation, d'enrichir ces connaissances d'éléments nouveaux, tout en revoyant les méthodologies de la dissertation et de la composition. Elle est donc fondée sur une alternance de cours, de compléments de lecture et d'exercices pratiques.

1. Préparation à la dissertation	1-A : Connaissance du système éducatif, de ses valeurs, de ses enjeux etc.	30 heures
	1-B : Deux épreuves blanches de 4 heures (dont une mutualisée avec les M1)-conditions du concours	
2. Préparation à la note de synthèse	2-A : Le métier de CPE ; Intervention éducative	30 heures
	2-B : Deux épreuves blanches de 5 heures (dont une mutualisée avec les M1) –conditions du concours	
3. lancement du dossier de dix pages pour la première épreuve orale d'admission	3-A : présentation des enjeux, rappel méthodologique	18 heures avec les M1
	3-B : existence d'un référent pour chaque étudiant (aide au choix de la thématique, suivi individuel, conseil etc .)	1 heure par étudiant
Total		79 heures



B Préparation aux épreuves orales d'admission 62 heures

Ici encore l'enjeu est triple : remobiliser des connaissances censées être acquises, les approfondir et les confronter aux évolutions très récentes du système éducatif et du métier de CPE, tout en se focalisant sur l'entraînement aux épreuves orales du concours. Cette préparation intègre les recommandations les plus récentes du jury et associe des professionnels en poste dans les établissements (comme pour le concours) : CPE, chefs d'établissement, IA-IPR établissements et vie scolaire. Les volumes horaires indiqués ci-dessous seront revus à la baisse ou à la hausse en fonction des effectifs réels d'admissibles. Il est ici possible de mutualiser certains éléments (3-A et 4-A) avec les M1.

4. Préparation à l'épreuve de mise en situation professionnelle (à partir du dossier de dix pages à remettre au jury)	4-A : Préparation à l'épreuve orale de mise en situation professionnelle d'étude de cas (dont planches individuelles sur le dossier)	20 heures
	4-B : existence d'un référent pour chaque étudiant (finalisation du dossier avant remise au jury)	2 heures par étudiants
5. Préparation à l'épreuve orale d'entretien	5-A : Rappel méthodologique et compléments disciplinaires (mutualisée avec M1)	(20 heures)
	5-B : Préparation à l'épreuve orale d'entretien (dont planches)	20 heures
Total		62 heures

